

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

N° 2024-103

Décision Budgétaire
Modificative n° 01 -
Exercice 2024 du Budget
Principal de Grand
Belfort Communauté
d'Agglomération et des
budgets annexes de
l'eau, de
l'assainissement

Le 10 octobre 2024, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'hôtel de ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna KETFI-CHARIF, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, M. Arnaud MIOTTE, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Laurent DEMESY,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechène** : Mme Corinne AYMONTIER, **Belfort** : M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, M. Jean Marie HERZOG, M. Yves VOLA, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Corinne CASTALDI, M. Philippe LEGROS, M. Olivier BLOCH, Mme Christiane EINHORN, M. René SCHMITT, M. Karel TRAPP, M. Bastien FAUDOT, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Châtenois-les-forges** : M. Florian BOUQUET, **Chèvremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : Mme Anne-Claude TRUONG, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : Mme Martine PAULUZZI, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-chateau** : M. Michaël BRUN, **Petit-croix** : Mme Isabelle SEGURA, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trévenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vétrigne** : M. Alain SALOMON, **Vézelois** : M. Roland JACQUEMIN.

M. Frédéric BLANC (suppléant de Mme Marie-Laure FRIEZ)
Mme Christelle GASPARI (suppléante de Mme Dorothee FERNANDEZ)
M. Christian BEAUJEU (suppléant de M. Gérard PAYROU)
M. Laurent STIRNEMANN (suppléant de M. Eric GILBERT)
M. Patrick DUMEL (suppléant de M. Michel BLANC)

Etaient absents :

M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président
Mme Evelyne CALOPRISCO (Belfort) - mandataire : M. Joseph ILLANA Conseiller communautaire délégué
Mme Charlène AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)
Mme Marie STABILE (Belfort) - mandataire : Mme Corinne CASTALDI (Belfort)
Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Parvin CERF (Belfort)
M. Nikola JELICIC (Belfort) - mandataire : Mme Nathalie BOUDEVIN (Belfort)
M. François BORON (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Annie BAULAY (Belfort) - mandataire : M. René SCHMITT (Belfort)
Mme Samia JABER (Belfort) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Edith PETEY (Buc) - mandataire : M. Alain TRITTER (Bethonvilliers)
M. Julien PLUMELEUR (Charmois) - mandataire : M. Damien MESLOT Président
Mme Marie-Josée BAILLIF (Châtenois-les-forges) - mandataire : M. Pascal GROSJEAN (Bermont)
M. Pierre GOBERT (Danjoutin) - mandataire : Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Bernard GUERRE-GENTON (Lagrange)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - mandataire : Mme Isabelle SEGURA (Petit-croix)
M. Jean-Pierre CNUUDE (Pérouse) - mandataire : M. Arnaud MIOTTE Conseiller communautaire délégué
M. Gérald LORIDAT (Bavilliers)
Mme Marie-José FLEURY (Belfort)

M. Dominique JEANNIN (Essert)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle)
Mme Marie-Line CABROL (Offemont)
M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)
Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente- suppléé(e)
Mme Dorothee FERNANDEZ (Denney) - suppléé(e)
M. Gérard PAYROU (Eguenigue) - suppléé(e)
M. Eric GILBERT (Éloie) - suppléé(e)
M. Michel BLANC (Lacollonge) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : M. Joseph ILLANA

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h21.

Direction des Finances

Références : MM/JS/RB/CN
Code matière : 7.1

Objet : Décision Budgétaire Modificative n° 01 - Exercice 2024 du Budget Principal de Grand Belfort Communauté d'Agglomération et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L5211-1 et L5211-9, son article L1612-11 portant sur les modifications pouvant être apportées au budget ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M49 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 90-2020-08-06-00001 du 06 août 2024 relatif aux statuts de Grand Belfort Communauté d'Agglomération ;

Vu la délibération n° 2024-9 du 08 février 2024 portant adoption du Budget Primitif de Grand Belfort Communauté d'Agglomération ;

Vu la délibération n° 2024-55 du 20 juin 2024 portant adoption du Budget Supplémentaire de Grand Belfort Communauté d'Agglomération ;

Considérant que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, à des ajustements comptables ;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications budgétaires détaillées dans le rapport présente ci-après ;

Considérant qu'il est nécessaire d'adopter la reprise des provisions pour risques d'impayés ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'adopter les modifications et ajustements budgétaires de la Décision Budgétaire Modificative n°1 de l'exercice 2024 du Budget Principal de Grand Belfort communauté d'agglomération, et des Budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement,

d'adopter la reprise des provisions pour risques d'impayés :

- Sur le budget principal pour 5 838 €.
- Sur le budget annexe de l'Assainissement pour 1 773 €,

d'adopter l'augmentation de la provision pour risques d'impayés sur le budget annexe de l'Eau pour 22 833 €,

d'approuver le versement des nouvelles subventions et l'affectation des crédits de subventions tels que présentés dans le présent rapport, en procédant à un vote distinct pour les associations qui comptent un membre du Conseil Communautaire, soit au sein de leur bureau, soit en tant que salarié ,

d'autoriser Monsieur. le Président ou son représentant, à signer un avenant ou à conclure avec les associations concernées les conventions adéquates.

Pour	81	
Contre	0	
Suffrages exprimés	81	
Abstentions	5	M. René SCHMITT, Mme Annie BAULAY, M. Karel TRAPP, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 octobre 2024 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I. Budget Principal

1. Section de fonctionnement

➤ Recettes réelles de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement sont ajustées à hauteur de + 1 227 K€ dont :

- + 1.082 K€ de reversement du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) suite à la réception d'une notification. Le territoire de Grand Belfort et ses communes membres sont bénéficiaires sur 2024 de reversements. La dernière éligibilité de droit concernait l'exercice 2016. Il est à noter que l'ensemble intercommunal est classé 744^{ième} sur 745 pour les EPCI bénéficiaire.
- + 49 K€ au titre des dividendes versés par la SEM TANDEM.
- + 47 K€ au titre de la fiscalité locale suite à la réception des notifications définitives dont 36 K€ supplémentaires au titre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- + 16 K€ dans le cadre des charges générales entre la ville de Belfort et GBCA (cf. délibération spécifique).
- + 5 K€ de reprise de provision (voir infra).

➤ Dépenses réelles de fonctionnement :

Il est proposé d'ajuster les dépenses réelles de fonctionnement de – 137,7 k€ dont :

- + 114 K€ de versement au syndicat de la piscine d'Etueffont dans le cadre de la prise en charge des entrées et des frais de transport des classes de 18 communes de l'ex-CCTB afin d'achever l'année scolaire 2023-2024.
- + 6 K€ de frais de gardiennage des manifestations
- + 12 K€ de reversement des dégrèvements accordés au titre de la taxe GEMAPI
- - 196 K€ de contribution au FPIC suite à la notification réceptionnée (cf. Supra). Outre, l'éligibilité au reversement au titre du FPIC, les prélèvements opérés sur l'ensemble intercommunal sont moindres qu'en 2023 et que le montant budgété 2024.
- - 75 K€ suite à l'encaissement d'une subvention de l'Agence de l'Eau précédemment annulée au BS.

Les modifications suivantes sont à prendre en compte concernant les subventions :

- - 8.000 € suite à l'annulation de la subvention versée à Hope 87 dans le cadre des programmes d'assainissement écologique au Burkina Faso
- + 1.000 € de subvention accordé à l'université de Bourgogne Franche comté dans le cadre de leur programme « Bienvenue aux étudiants ».
- + 500 € de subvention pour l'Amicale des Marins du Territoire de Belfort pour permettre la tenue d'une cérémonie du souvenir sur la commune de Bavilliers prévue le 26 octobre 2024.

Les crédits votés au budget primitif permettent le financement de ces subventions.

L'affectation des subventions ci-dessus doit être approuvée via le présent rapport.

Créances irrécouvrables :

En application de la délibération sur les provisions pour risques d'impayés (n° 2021-36 du 6 avril 2021), et de l'actualisation du niveau des impayés, cette décision modificative comporte les écritures suivantes :

- Inscription au chapitre 65 en dépense : 9.853 €
- Reprise de provisions au chapitre 78 en recette : 5.838 €

2. Section d'investissement

➤ Recettes réelles d'investissement

Il est proposé de réduire de 1,7 M€ les recettes réelles d'investissement dont :

- 1,5 M€ de recette dans le cadre des opérations pour compte de tiers Eco campus suite à la prise en compte du calendrier des travaux.
- 203 K€ venant corriger des imprécisions dans les prévisions de recettes.

➤ Dépenses réelles d'investissement

Il est proposé d'ajuster les dépenses réelles d'investissement de – 1,7 M€ correspondant à :

- 900 K€ d'annulation de crédits dans le cadre de l'opération pour compte de tiers Eco Campus en parallèle des modifications sur les dépenses projetées sur 2024 pour ce projet.
- 850 K€ suite à l'approbation du bilan de clôture de la ZAC TECHN'HOM 1.

La modification suivante est à prendre en compte concernant les subventions :

- 32.023,65 € de subvention pour la rénovation de l'orgue de Phaffans en faveur du syndicat intercommunal de la Baroche (cf. délibération spécifique).

L'affectation des subventions ci-dessus doit être approuvée via le présent rapport.

3. Opération d'ordre

Des opérations d'ordre sont à inscrire pour un total de 5,2 M€ :

- 5,1 M€ de régularisation d'écritures suite à la clôture de la ZAC Techn'hom 1
- 92 K€ de régularisation suite à la cession de terrains à la commune d'EGUENIGUE

Equilibre des sections

Fiscalité et Dotations	1 132 971,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	88 327,00 €
Reprise sur provision	5 838,00 €
Total des recettes de fonctionnement	1 227 136,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	41 206,00 €
FPIC	-196 800,00 €
Créances irrécouvrables	9 853,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	-145 741,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	1 372 877,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	-203 562,00 €
Eco campus	-1 570 000,00 €
Recettes d'ordre	5 192 631,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	1 372 877,00 €
Total des recettes d'investissement	4 791 946,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	-818 884,35 €
Eco campus	-900 000,00 €
Dépenses d'ordre	5 192 631,00 €
Total des dépenses d'investissement	3 473 746,65 €
Besoin de financement (emprunt)	-1 318 199,35 €

La décision modificative se traduit par une diminution du besoin d'emprunt prévisionnel de 1.318.199,35 €.

II. Budget Annexe de l'Eau

1. Section de fonctionnement

➤ Recettes réelles de fonctionnement

Aucune modification

➤ Dépenses réelles de fonctionnement

Il est proposé un redéploiement de crédit à hauteur de 125 K€ afin d'inscrire :

- 37 K€ de dépenses supplémentaires correspondant à un ajustement du montant de redevance pour risque de pollution domestique reversé à l'Agence de l'Eau.
- 88 K€ au titre des créances irrécouvrables (cf. délibération spécifique).

Ces dépenses sont financées par un redéploiement des crédits disponibles.

Créances irrécouvrables :

En application de la délibération sur les provisions pour risques d'impayés (n° 2021-36 du 6 avril 2021), et de l'actualisation du niveau des impayés, cette décision modificative comporte les écritures suivantes :

- Inscription au chapitre 65 en dépense : 66.142 €
- Augmentation de la provision au chapitre 68 de : 22.833 €

2. Section d'investissement

➤ Recettes réelles d'investissement

Réduction de 31 K€ de la subvention attendue versée par l'Agence de l'eau dans le cadre du programme 2020 de renouvellement des réseaux d'eaux potables.

➤ Dépenses réelles d'investissement

Aucune modification

3. Opérations d'ordre

Deux opérations d'ordre sont à inscrire pour un total de 82 K€ :

- Reprise de l'amortissement de frais d'étude pour 72 K€
- Transfert de frais d'étude pour 10 K€.

4. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	0,00 €
Recettes d'ordre	72 910,00 €
Total des recettes de fonctionnement	72 910,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	-88 975,00 €
Créances irrécouvrables	66 142,00 €
Provisions pour risque d'impayés	22 833,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	0,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	72 910,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	-31 642,00 €
Recettes d'Ordre	10 000,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	72 910,00 €
Total des recettes d'investissement	51 268,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	0,00 €
Dépenses d'Ordre	82 910,00 €
Total des dépenses d'investissement	82 910,00 €
Besoin de financement (emprunt)	31 642,00 €

La décision modificative se traduit par un besoin d'emprunt prévisionnel supplémentaire de 31.642 €.

III. Budget Annexe de l'Assainissement

1. Section de fonctionnement

- Recettes réelles de fonctionnement

Aucune modification

- Dépenses réelles de fonctionnement

Il est proposé d'ajuster les dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de + 31 K€ qui combiné à un redéploiement de crédit permettent d'inscrire :

- +25 K€ pour tenir compte du rythme de consommation des charges de personnel sur l'exercice 2024
- + 44 K€ de dépenses supplémentaires correspondant à un ajustement du montant de redevance pour modernisation des réseaux reversé à l'Agence de l'Eau.
- + 67 K€ au titre des créances irrécouvrables (cf. délibération spécifique).

Créances irrécouvrables :

En application de la délibération sur les provisions pour risques d'impayés (n° 2021-36 du 6 avril 2021), et de l'actualisation du niveau des impayés, cette décision modificative comporte les écritures suivantes :

- Inscription au chapitre 65 en dépense : 67.664 €
- Reprise de provisions au chapitre 78 en recette : 1.773 €.

2. Section d'investissement

- Recettes réelles d'investissement

Il est proposé d'inscrire 478 K€ de recettes réelles d'investissement supplémentaire correspondant à :

- La notification d'une subvention de l'Agence de l'Eau d'un montant de 48 K€ dans le cadre du schéma directeur.
- L'augmentation de 430 K€ des recettes attendues au titre du FCTVA

➤ Dépenses réelles d'investissement

Aucune modification

3. Opérations d'ordre

Une opération d'ordre d'un montant de 29 K€ est à inscrire correspondant à la reprise de l'amortissement de frais d'étude.

4. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	0,00 €
Recettes d'ordre	29 704,00 €
Reprise sur provision	1 773,00 €
Total des recettes de fonctionnement	31 477,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	69 000,00 €
redéploiement de crédits	-105 187,00 €
Créances irrécouvrables	67 664,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	31 477,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	478 265,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €
Total des recettes d'investissement	478 265,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	0,00 €
Dépenses d'ordre	29 704,00 €
Total des dépenses d'investissement	29 704,00 €
Besoin de financement (emprunt)	-448 561,00 €

La décision modificative permet de réduire le besoin de financement prévisionnel de 448.561 € sur le Budget Assainissement.